

LA PRESSE EN REVUE...

MARDI 20 MARS 2018

SOMMAIRE

- 1) Les chômeurs sont des tricheurs ???!
- 2) Loin d'être là !
- 3) Cherchons l'erreur
- 4) La boutique s'écroule
- 5) Tous pour un ! Dieu pour tous !
- 6) Le gouvernement n'aime pas les chômeurs
- 7) Les durs à cuire...



Diez Gérard La Presse en Revue

I) Le gouvernement s'attaque aux chômeurs, champagne au PS, des nouvelles de Chirac



Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, à l'Elysée, le 14 mars. (LUDOVIC MARIN / AFP)

Au menu du Réveil politique : l'arsenal du gouvernement contre les chômeurs, l'écrasante victoire du PS en Haute-Garonne...

Le fait : le gouvernement s'attaque aux chômeurs

[Plus de sanctions, plus de contrôles, plus de radiations.](#) Voilà l'objectif du gouvernement qui va dévoiler, ce lundi à 16h30, un arsenal renouveau de sanctions contre les chômeurs ne remplissant pas leurs obligations. Lors de la campagne, Macron avait présenté le renforcement du contrôle des chômeurs comme une "contrepartie" à une assurance chômage qu'il comptait rendre "universelle". En fait d'universalité totale, le gouvernement s'apprête finalement à élargir le régime aux indépendants en liquidation judiciaire et, sous conditions, aux salariés qui démissionnent en vue d'une reconversion. Mais en matière de sanctions, pas question de reculer : l'occasion est trop belle de durcir le jeu.

Aujourd'hui, ne pas se présenter à un rendez-vous est passible de deux mois de radiation, et donc de suspension des allocations, tandis qu'un chômeur qui ne cherche pas assez activement un emploi risque deux semaines de radiation. Pour corriger ce déséquilibre, la sanction en cas d'absence à un rendez-vous serait abaissée à deux semaines, tandis que les chômeurs ne cherchant pas d'emploi seraient plus sévèrement punis.

La ministre du Travail Muriel Pénicaud veut aussi remodeler la notion d'"offre raisonnable" d'emploi, qu'un demandeur d'emploi ne peut refuser plus d'une fois sous peine d'être radié pour deux mois. L'"offre raisonnable" est déjà définie très précisément dans le Code du Travail, depuis une loi de 2008. Mais celle-ci n'est quasiment pas appliquée. Et très peu de radiés le sont pour refus d'une "offre raisonnable".

Parallèlement à ces évolutions, le gouvernement a déjà annoncé une intensification des contrôles. Les équipes chargées de vérifier que les demandeurs d'emploi cherchent activement du travail seront portées de 200 à 600 agents d'ici à la fin de l'année.

Le chiffre : 70,31 %

C'est le score rond avec lequel le socialiste Joël Aviragnet a balayé son adversaire LREM au deuxième tour de la législative partielle en Haute-Garonne. Dans cette circonscription du Comminges, largement rurale, entre Toulouse et le massif pyrénéen, fief de la présidente PS de la région Occitanie Carole Delga, Aviragnet l'avait emporté d'un cheveu (91 voix) en juin dernier. Cette fois, il l'emporte de près de 10.000 voix (17.157 contre 7.246), l'abstention s'élevant à 66,92%.

Olivier Faure, prochain Premier secrétaire du PS, a aussitôt félicité dans un tweet le seul député socialiste de Haute-Garonne: "Bravo à Joël Aviragnet réélu avec 70% ! 10.000 voix d'écart avec le candidat LREM contre 91 en juin ! Qq chose est en train de se passer. Il n'y a pas que les



La renaissance du Parti socialiste s'est toutefois limitée à la Haute-Garonne. Dans le Loiret, le candidat du PS n'a pas fait mieux que 6,65%. C'est le député sortant LR Jean-Pierre Door qui est arrivé largement en tête au soir du premier tour, avec 38,20% des voix. Il affrontera au second une candidate LREM, arrivée seconde avec 20,20%.

A Mayotte, en pleine crise sociale, la députée sortante Ramlati Ali, désormais sans étiquette, est arrivée en tête avec 36,15% des voix, devant le candidat LR Elad Chakrina (32,59%), qui avait obtenu dans la semaine le soutien inédit de Marine Le Pen.

La déclaration : Juppé encense Blanquer

Alain Juppé, le maire de Bordeaux, a tenu à saluer l'action du ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer. "Ce qui se fait dans l'Éducation nationale me paraît tout à fait excellent", a-t-il déclaré sur Public Sénat. "A la fois le renforcement des petites classes, c'est quelque chose que j'avais proposé [...] la réforme du baccalauréat aussi, la réforme de l'orientation parce qu'on ne peut pas laisser croire à nos jeunes qu'il n'y a pas de sélection à l'université."



Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a fixé au dimanche 4 novembre 2018 [la date du référendum sur l'indépendance](#), qui sera organisé dans le cadre du statut de l'accord de Nouméa.

En dépit du "caractère historique" du texte, souligné par plusieurs élus, celui-ci n'a pas été adopté à l'unanimité. Il a rassemblé 38 voix tandis que 14 élus issus de la droite non indépendantiste s'y sont opposés, dénonçant "la repentance coloniale" contenue dans l'exposé des motifs.

Le mot du jour : "Autonomie"

Le mot "autonomie" ne sera pas écrit dans l'article qui doit inscrire la Corse dans la Constitution, a annoncé dimanche la ministre Jacqueline Gourault, la "Madame Corse" du gouvernement.

"Non, ça ne sera pas dedans. 'Autonomie' n'est pas prévu, écrit dans l'inscription du texte", a répondu la ministre dans l'émission ["Dimanche en politique" sur France 3](#).

La ministre a également précisé que les discussions sur la réforme constitutionnelle vont "s'arrêter cette semaine puisque le texte doit partir au Conseil d'Etat". La "mention" de la Corse dans la Constitution, est une des rares revendications nationalistes que le président de la République, dans un discours ferme, avait acceptées le 7 février à Bastia.

Le tacle du week-end : Hamon contre Mélenchon

Hamon vs Mélenchon, saison 12, épisode 8... L'ex-candidat du PS à la présidentielle s'est payé le camarade Jean-Luc ce week-end. [Dans une interview au "Journal du dimanche"](#), le leader de Génération.s, a appelé La France insoumise à abandonner sa "stratégie solitaire", notamment pour défendre le service public : "Il y a unité syndicale, il doit y avoir unité politique à gauche. Ce qui est en jeu dépasse nos petites personnes. C'est le service public : son avenir ou sa fin. J'appelle donc les dirigeants de La France insoumise à mettre entre parenthèses leur stratégie solitaire pour ajouter leur force à la mobilisation unitaire." Alors les intéressés ont répondu à Benoît Hamon.



Et dans trois jours, le 22 mars, tout ce petit monde défilera dans la rue aux côtés des cheminots, contre la réforme de la SNCF.

La phrase : Chirac "dans une forme aussi bonne que possible"

L'ex-président Jacques Chirac, qui a fêté ses 85 ans fin novembre, est "dans une forme aussi bonne que possible", a assuré dimanche son ancien Premier ministre Dominique de Villepin.

"J'ai la chance de le voir de temps en temps. Il est dans une forme aussi bonne que possible", a-t-il déclaré [lors du Grand Jury RTL-LCI-"Le Figaro"](#).

"C'est un homme qui, vous savez, a beaucoup compté pour moi et qui me manque. Donc, chaque fois que je peux le faire, j'ai du plaisir à aller le saluer", a ajouté de Villepin, dernier Premier ministre de Jacques Chirac, entre mai 2005 et mai 2007.

L'ex-président est régulièrement l'objet des rumeurs les plus alarmistes, après son hospitalisation en urgence en septembre 2016 pour une infection pulmonaire.



[Remy Dodet](#) Journaliste



II) Législatives partielles: les déçus du macronisme ne sont pas tous revenus au bercail socialiste

[Olivier Biffaud](#)

Les macronistes perdent des voix sur leur gauche aux législatives partielles, et le PS a retrouvé le 18 mars son unique siège de député en Haute-Garonne. Mais attention aux conclusions hâtives.



Olivier Faure, futur premier secrétaire du PS, au siège parisien du parti, le 16 mars 2018 | Stéphane de Sakutin / AFP

Un peu de baume au cœur: c'est ce que l'élection législative partielle dans la 8^e circonscription de Haute-Garonne, le 18 mars, a apporté à Olivier Faure, [futur premier secrétaire du Parti socialiste](#).

Le candidat du PS, Joël Aviragnet, a écrabouillé celui de La République en marche au second tour du scrutin.



Aviragnet a retrouvé son siège sans aucune difficulté. Il est arrivé en tête au premier tour avec 38,7% des voix contre 20,3% pour Michel Montsarrat (LREM), soit [l'ordre inverse de l'élection de juin 2017, annulée par le Conseil constitutionnel en décembre](#). Alors qu'il l'avait à l'époque emporté avec seulement quatre-vingt onze suffrages d'avance au second tour, il en totalise cette fois pas loin de dix mille. [Sa victoire ne souffre aucune contestation](#).

Dans cette terre de gauche de Haute-Garonne où Aviragnet avait été l'an dernier le seul socialiste à rester vivant sur le radeau de la Méduse –les neuf autres circonscriptions avaient été prises par des macronistes, l'abstention a encore augmenté par rapport au premier tour, pour dépasser 66%. Il n'en demeure pas moins qu'en neuf mois, Montsarrat a reculé de plus de vingt points.

La hausse de la CSG et les 80km/h en ligne de mire

Dans cette circonscription rurale, les électeurs – ou en tout cas ceux qui se sont déplacés – ont incontestablement sanctionné le pouvoir. Il est probable que les deux mesures les plus contestées par les oppositions, la hausse de la CSG pour une partie des retraités et limitation de la vitesse à 80km/h sur les routes départementales, ont pesé lourd dans la balance.

Les électeurs de la très socialiste Haute-Garonne ont certes montré que le PS peut relever la tête, ce qui n'est pas tout à fait indifférent sur le plan psychologique pour le futur patron du parti, mais les deux premiers tour de législatives partielles à Mayotte et dans le Loiret, le même jour, se sont passés de manière bien différente.

À Mayotte, [où la situation sociale est extrêmement tendue](#) en raison d'une violence exacerbée par une importante immigration illégale et par un désintérêt persistant de la République pour les terres d'outre-mer en général, le PS se trouve dans une situation un peu ubuesque.

En juin 2017, sa candidate dans la première circonscription, Ramlati Ali, était arrivée en tête

au premier et au second tour, décrochant ainsi le siège de députée avec [cinquante-quatre voix d'avance sur son adversaire](#), Elad Chakrina (Les Républicains). Mais au moment de rallier un groupe à l'Assemblée, Ali avait choisi... La République en marche!

Le coup politique raté de Marine Le Pen à Mayotte

[Les sages du Palais Royal ont annulé l'élection](#) en janvier. Des procurations litigieuses étaient au centre du contentieux. Cerise sur le gâteau, si l'on peut dire, la «députée socialiste en marche» [a été mise en examen pour fraude électorale](#).

Contestant juridiquement cette inculpation, elle a pu se représenter lors de la partielle. Il est probable que ni les socialistes ni les macronistes ne souhaitaient lui donner une investiture: elle concourrait cette fois sans étiquette.

Dans un contexte d'abstention très élevé –des [barrages sur les routes ont empêché certains électeurs d'atteindre les bureaux de vote](#) et la violence endémique en a dissuadé d'autres de se déplacer, la députée invalidée est à nouveau arrivée en tête. De douze voix d'avance au premier tour de 2017, [elle passe à un écart de trois cent quatre-vingt-deux suffrages en sa faveur](#).

Il apparaît, au passage, que [l'appel de Marine Le Pen à voter pour Chakrina](#) n'est pas vraiment une réussite. Incapable de présenter un candidat, le 18 mars, contrairement à ce qui s'était passé en 2017 –le représentant de l'extrême droite avait obtenu 3,08%– la présidente du Front national voulait faire un double coup politique contradictoire: ouvrir la possibilité de futures alliances avec Les Républicains et mettre Laurent Wauquiez, leur chef de file, dans l'embarras. Le résultat est un ballottage plus qu'incertain pour le second tour... et sans représentation socialiste.

La stratégie solitaire perdante de Mélenchon

Le même cas de figure s'est présenté dans la quatrième circonscription du Loiret. Les élections générales de 2017 [avaient vu la victoire du candidat LR, Jean-Pierre Door](#), avec huit voix d'avance sur la candidate LREM, Mélusine Harlé.

Après [l'annulation prononcée par le Conseil constitutionnel en décembre](#), les électeurs ont placé Door en tête au premier tour, avec une abstention frôlant 70%. Il gagne quinze points par rapport à juin, alors que la candidate macroniste en perd huit. Le représentant socialiste passe de la cinquième à la quatrième place, derrière celui du Front national. Il doit ce gain d'une place à la stratégie solitaire de Jean-Luc Mélenchon.

[Le chef de file de La France insoumise \(LFI\) n'a pas souhaité faire d'alliance pré-électorale](#), lui préférant le concept plus abstrait –mais très politique– de l'«union du peuple». En clair, Mélenchon espère que son mouvement se passe de l'apport des voix communistes et d'extrême gauche pour parvenir au pouvoir; il pourrait alors imposer ses conditions programmatiques à d'éventuels alliés post-électorales.

Dans le Loiret, la traduction concrète de cette stratégie est claire. Et elle n'est pas très favorable à Mélenchon, qui [a pourtant fait le déplacement jusqu'à Montargis](#) pour soutenir son candidat, syndicaliste dans une centrale nucléaire du département.

En juin 2017, la gauche de la gauche avait un seul représentant, candidat du PCF, qui avait recueilli

11,6% des suffrages exprimés au premier tour. Pour la partielle du 18 mars, le PCF et LFI sont allés séparément au combat: [le premier, avec 6% des voix, devance le second, qui en obtient 5%](#).

Pertes à gauche pour La République en marche

Le bilan global provisoire de toutes les législatives partielles organisées depuis le début de l'année –il faut à ajouter à ces trois-là celles du Val d'Oise, du Territoire de Belfort et de Guyane, [les deux premières remportées par la droite, la dernière par LREM](#)– est un recul important en voix et en pourcentage des candidats de La République en marche. Les taux de participation sont faibles, de l'ordre de 30%, mais la situation des candidats de la majorité met en évidence une perte en ligne sur son flanc gauche.

La droite parlementaire conforte ses positions et se positionne comme principal opposant au président de la République sur le plan électoral. La République en marche est généralement présente au second tour, mais elle perd indéniablement une partie importante de l'électorat de gauche –probablement socialiste– qui s'était porté sur ses candidats dans la foulée de l'élection présidentielle.

En dehors de la partielle de Haute-Garonne, où le candidat PS était député sortant, les représentants socialistes –comme ceux de La France insoumise, hormis en Guyane– sont néanmoins toujours absents du second tour.

Il n'est pas certain, dans ces conditions, qu'une hirondelle de Haute-Garonne fasse à brève échéance le printemps du PS, même si Faure en tire légitimement une certaine fierté. En l'espèce, il s'agit surtout d'un réconfort bienvenu à la veille de prendre les rênes d'un parti menacé de marginalisation politique. Le relever pour sa «renaissance» va prendre du temps –beaucoup, sans doute.

Slate

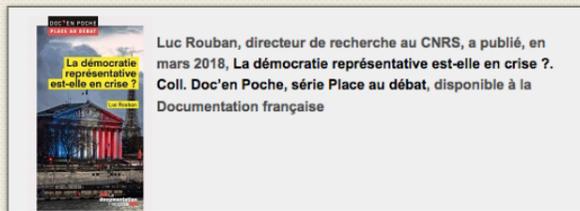
III) La démocratie directe peut-elle être une réponse à la crise de la démocratie représentative ?

par Luc Rouban



La conception originelle de la Ve

République reposait à la fois sur la démocratie représentative, fortement encadrée par la nouvelle Constitution, et sur la démocratie directe avec l'usage fréquent du [référendum](#). Depuis la demande de démocratie directe n'a cessé de progresser en France.



La démocratie directe risque-t-elle de renforcer le populisme ?

En fait, le populisme a déjà envahi la sphère politique. Cependant, il faut bien prendre garde à définir les concepts que l'on utilise. Le populisme renvoie évidemment à la critique des élites et du personnel politique. Il accuse la démocratie représentative d'instaurer une fracture entre les représentants, qui se sont fortement professionnalisés, et les représentés. Il appelle donc à davantage de démocratie directe, que ce soit en confiant aux élus un [mandat](#) impératif les réduisant à un rôle de délégués obligés de respecter les directives de leurs électeurs, ce qui est prohibé par la Constitution de la Ve République (article 27), ou en favorisant le [référendum](#) comme toutes les formes d'expression directe de la volonté populaire.

Cependant, le populisme réel ne s'arrête pas là. Il dénonce également les élites intellectuelles et scientifiques comme toutes les tentatives d'analyser la société, en partant du principe que le peuple sait spontanément ce qui est bon pour lui sans avoir à prendre en considération les connaissances des experts. C'est là que les différentes forces politiques se séparent. Si le Front national est proche du populisme dans sa version intégrale, la France insoumise, qui prône le recours à la démocratie directe et le passage à une VIe République, valorise au contraire le savoir scientifique. En fait, on désigne couramment par « populistes » tous les mouvements politiques qui visent à contourner ou à corriger la démocratie représentative par une forme ou une autre de démocratie directe. L'omniprésence des propositions visant à renforcer la démocratie directe lors de l'élection présidentielle et leur succès auprès des catégories modestes de la population montrent bien l'ampleur du malaise démocratique en France. Même la volonté de La République en marche d'investir pour les législatives des candidats issus de la société civile en court-circuitant les partis politiques traditionnels peut être considérée comme une forme de populisme.

L'utilisation des outils de la démocratie directe peut donc alimenter le populisme, comme elle peut aussi entraîner une réaction élitiste inverse, et l'abus du référendum, s'il était systématiquement utilisé, conduirait à prendre des décisions qui, loin de pacifier les conflits traversant la société, pourrait les exacerber. Le pendule irait alors dans le sens d'un pouvoir vertical plus fort, dont le macronisme est d'ailleurs porteur tout comme son électorat composé de personnes assez fortement diplômées.

Quelles sont les limites du

référendum comme instrument de démocratie directe ?

Le référendum n'est pas une solution miracle. Il exige des conditions bien précises. Tout d'abord, il faut que la question posée soit claire et puisse recevoir une réponse binaire. Il n'est pas certain que l'extension du champ du référendum à des questions sociétales (comme la procréation médicalement assistée, l'euthanasie ou la consommation de drogue) puisse respecter cette condition, dans la mesure où ces questions appellent des réponses nuancées qui ne peuvent se réduire à un oui ou à un non. Ensuite, les électeurs doivent être en mesure d'apprécier la portée de la décision qui sera prise et ses conséquences à long terme. On a vu comment certains électeurs britanniques se sont sentis floués lors de la mise en œuvre du référendum conduisant au Brexit parce que le coût économique et politique de cette décision n'avait pas été explicité sous tous ses aspects. Enfin, il faut éviter le plébiscite pour ou contre le chef de l'État ou le [gouvernement](#), ce qui s'est produit en 1969 lorsque le général de Gaulle a mis en jeu son mandat lors du référendum portant sur la réforme du Sénat et la régionalisation. Dans ce cas, même un président bien élu peut voir sa légitimité mise en cause par une coalition d'électeurs le rejetant pour des motifs différents. C'est bien le risque que prendra le président de la République s'il décide d'utiliser la voie du référendum pour réformer les institutions de la Ve République.

Le tirage au sort peut-il être une solution ?

On parle beaucoup du tirage au sort comme d'un moyen de donner à tous les citoyens des chances égales d'être choisis pour participer activement à la vie politique. Cette idée repose sur la réactivation de la conception antique de la démocratie grecque du temps de Périclès. Mais il faut rappeler que, dans le modèle athénien, le corps électoral était composé des seuls citoyens actifs, suffisamment riches pour acquérir un équipement militaire, et qui excluait les femmes, les esclaves et les métèques, c'est-à-dire les étrangers demeurant en permanence dans la cité et qui représentaient alors la moitié de la population athénienne. Par ailleurs, ce modèle reposait sur la *mistophorie*, c'est-à-dire la rémunération des citoyens tirés au sort pour exercer des charges de magistrats, ce qui permettait aux moins fortunés de participer à la vie démocratique. Il est bien évident qu'un tel système est difficile à généraliser dans les démocraties modernes, si ce n'est au niveau local, par exemple dans le cadre de conférences citoyennes comme on en a vu récemment se multiplier pour donner un avis aux autorités publiques sur des projets d'aménagement. D'une manière générale, le tirage au sort – malgré l'égalité supposée qui en découlerait – pose un problème philosophique et juridique. En effet, si l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme dispose que « tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents », c'est bien que l'évaluation des capacités, des vertus et des talents des candidats reste au cœur de la démocratie représentative. Le tirage au sort vient nier par définition cette évaluation, opérée par les citoyens lorsqu'ils vont voter. Il reste enfin que le tirage au sort fait dépendre la composition des assemblées du hasard et peut donc conduire à recruter des personnages peu recommandables. Au total, ces aléas portent à n'envisager le tirage au sort qu'à

des fins consultatives sur des projets précis au niveau local et lorsque le champ de la décision est assez circonscrit. Mais le tirage au sort, tout comme le référendum, ne peut donner de bons résultats qu'à condition d'être associé à des procédures permettant d'exposer clairement les enjeux du débat en faisant intervenir des experts ou des représentants d'associations.



IV) Avec Olivier Faure, les socialistes veulent sauver les murs d'une boutique en faillite



photo cc Parti socialiste

Par [Catherine Tricot](#)

La dernière force du Parti socialiste, c'est sa force d'inertie. En choisissant Olivier Faure comme nouveau secrétaire général, les militants ajournent l'heure des remises en cause et se rassurent comme ils peuvent. Quitte à persister dans la voie de leurs échecs.

Dimanche 4 mars, les deux tiers des socialistes allemands votaient largement pour que leur parti retourne au pouvoir derrière la chancelière conservatrice Merkel. Après les calamiteux scores de septembre (20,5%), ils ne suivirent pas l'appel de leurs camarades de la gauche européenne, ni celui des jeunes socialistes allemands, qui leur enjoignaient de ne pas poursuivre dans la voie qui les avait menés au plus mauvais résultat électoral de leur histoire.

Kevin Kühnert, le leader des Jusos, déclarait lors du congrès du parti en janvier : « *Nous avons tous intérêt à ce qu'au bout du compte, quelque chose subsiste de cette boutique* ». Il fut très applaudi. Mais comment conserver la boutique ? Le doute est profond. Depuis que Schröder a perdu le pouvoir en 2005, le SPD a participé par deux fois à une grande coalition... et il s'enfonça. Sa survie est aujourd'hui en question. Le choix des militants n'était pas écrit d'avance.

Il fallut l'intervention du président de la

République allemande et celle des dirigeants européens pour arriver au résultat attendu par Merkel. « *Donnez-nous des raisons de voter encore socialiste* », s'est écrié un vieux militant déboussolé. Il y eut sans doute de grandes hésitations avant le vote, mais finalement, devant l'incertitude sur l'avenir de leur parti, les militants du SPD ont suivi leurs dirigeants et voté en faveur de la grande coalition.

Vœux de « renaissance »

Jeudi 15 mars, les socialistes français étaient appelés à désigner leur nouveau premier secrétaire. Après les plus mauvais scores de l'histoire moderne du PS, présidentielle et législative, les socialistes français se sentent pris en tenaille entre Macron et Mélenchon.

Le débat entre les quatre prétendants au poste de premier secrétaire fut soft, pour ne pas bousculer le grand corps malade. Ils n'ont pas suivi Emmanuel Maurel (19%), très critique à l'égard du bilan du quinquennat Hollande, ouvert au rassemblement avec les écologistes, les communistes et la France Insoumise. Maurel appelait à un profond aggiornamento et promettait un dur travail de reconstruction. Il pouvait légitimement espérer être entendu. Cela ne fut pas le cas.

Les militants socialistes ont davantage soutenu Le Foll (25%), le fidèle hollandais qui prônait continuité et bienveillance avec le pouvoir macronien, vers lequel nombre d'anciens députés et maires se tournent. Mais ils ont surtout choisi d'élire celui qui leur a susurré le doux mot de « *renaissance* », leur a dit qu'il allait rassembler, leur faire place, surmonter les divisions, trouver le point d'équilibre entre Macron et Mélenchon.

Peur de disparaître

Beaucoup de douces paroles. « *Le renouveau ne pourra venir que d'une clarification de notre orientation et d'un profond renouvellement de notre projet* », a martelé Emmanuel Maurel. Ce n'est visiblement pas à l'ordre du jour. La radicalité libérale de Macron a même pu donner le change : voyez que nous ne sommes pas si libéraux qu'on a pu le dire.

Olivier Faure a rassuré les militants grâce au soutien, une fois encore, de Martine Aubry. La maire de Lille a parfois de saines colères, mais quand il faut sauver le président, le parti... elle ne manque pas à l'appel. Il y eut sans doute de grandes hésitations avant le vote, mais finalement, devant l'incertitude sur l'avenir de leur parti, les militants du PS ont suivi eux aussi leurs dirigeants et voté pour Olivier Faure. Le PS va poursuivre sa route ouverte en 1983.

Même si, notamment en France, le scrutin a été dominé par la peur de disparaître plus que par un débat d'orientation, les socialistes ne font pas l'analyse que leurs déboires tiennent à l'écart entre leur politique et l'idée que leurs concitoyens se font de la gauche, de la défense de leurs intérêts et de l'avenir. Au PS, le temps n'est pas encore aux remises en cause. Sans doute, face à la radicalisation de la droite, escomptent-ils être un pôle de stabilité raisonnable quand il faudra prendre la relève de Macron.

Persistance dans l'échec

La social-démocratie va d'échec en échec... et persiste. Il n'y a pas d'alternative qui émerge à la

conversion sociale-libérale amorcée en France sous Mitterrand et généralisée dans les années 90. Le petit parti socialiste portugais résiste, mais ne fait pas école, et Jeremy Corbyn, au Royaume-Uni, n'a pas encore remporté le scrutin qui pourrait instiller un doute dans une mécanique si sûre d'elle-même.

L'autre histoire est propre aux partis. Le dédagisme n'y a pas bonne presse. Certes, les appareils sont construits pour conserver le pouvoir. Mais cela fonctionne aussi parce que les militants ont besoin de croire, d'être rassurés sur leurs choix et sur l'avenir de leur parti. Il y a là une banale inertie propre à l'humanité qui fait rarement la révolution – seulement quand rien d'autre n'est possible.

Quand tout est déstabilisé, la préservation des derniers repères fonctionne. C'est cette prime que vient d'empocher Olivier Faure. Cela ne mènera nulle part, mais, lui, ça lui permettra d'accrocher sa photo dans la galerie des secrétaires du parti. Bof.



V) SNCF: Une douzaine de partis de gauche appellent à une manifestation de soutien

Une manifestation pour soutenir « le ferroviaire, les cheminot.e.s, mais aussi l'ensemble des fonctionnaires et l'intérêt des usager.e.s », ont annoncé les signataires...

20 Minutes avec AFP



Des membres de SUD-Rail manifestent contre le projet de réforme de la SNCF, près de la gare de Lyon à Paris, le 12 mars 2018. — GERARD JULIEN / AFP

Une douzaine de partis de gauche, d'[EELV](#) au [NPA](#) en passant par le [PCF](#), [la France insoumise](#) ou [Génération.s](#), [ont signé ce lundi une «déclaration unitaire»](#) appelant à manifester le 22 mars pour défendre les services publics, à commencer par le service ferroviaire et [les cheminots](#).

« Macron et Philippe veulent en faire des bouc-émissaire ? Nous affirmons collectivement qu'ils et elles sont les victimes des politiques libérales menées depuis tant d'années, qui expliquent la montée de l'extrême droite partout en Europe », écrivent les signataires dans ce texte.

« Aujourd'hui Macron pousse au bout la logique de l'éclatement de la SNCF »

« Ils nous veulent désunis ? Nous répondons que nous serons dans la rue le 22 mars pour défendre l'accès au service public, [à commencer par le ferroviaire, les cheminot.e.s](#), mais aussi l'ensemble des fonctionnaires et l'intérêt des usager.e.s », poursuivent-ils. « Aujourd'hui Macron pousse au bout la logique de l'éclatement de la [SNCF](#) », ajoutent-ils, s'inquiétant « des conséquences dramatiques pour les usagers et l'aménagement des territoires », une question d'« égalité », qu'aura selon eux cette réforme.

Ils critiquent l'utilisation des ordonnances pour y arriver, et l'« accablement des cheminot.tes », que le gouvernement « fait passer pour des privilégié.es qui, comme les retraité.es, les étudiant.es ou les chômeur.ses, ruineront la France ». « La réalité est tout autre : ils et elles se battent pour sauver l'emploi des générations qui viennent » et ne sont pas « comptables » de la situation de la SNCF, défendent-ils.

Pierre Laurent, premier secrétaire du Parti communiste, avaient indiqué ces derniers jours travailler à « un front commun » à gauche sur le dossier de la SNCF. Ont signé cette « déclaration commune » Alternative Libertaire (AL), EELV, Ensemble, Gauche Démocratique et sociale (GDS), le mouvement de Benoît Hamon Génération.s, le groupe parlementaire France Insoumise, le NPA, Nouvelle Donne, le PCF, le PCOF, le Parti de Gauche (PG), et République et socialisme.

La CGT a appelé les cheminots à manifester le 22 mars, pour défendre notamment leur « statut » [face au projet de réforme du gouvernement](#), le même jour que la mobilisation organisée chez les fonctionnaires contre la réforme de la fonction publique.

20minutes.fr

VI) Contrôle des chômeurs : le gouvernement va redéfinir l'arsenal des sanctions



Par Guillaume Jacquot

Dans un document d'orientation remis aux partenaires sociaux, le ministère du Travail avait indiqué en décembre qu'il mettrait sur la table « une réforme du barème et des modalités de sanction ». On sait que Muriel Pénicaud a publiquement pointé [« l'incohérence » du système](#). Elle a comparé la sanction pour une absence non justifiée à un entretien (punie par une suspension de deux mois des allocations) et celle punissant un demandeur d'emploi dont les recherches ne seraient pas suffisamment actives (quinze jours de suspension des allocations).

Selon le Parisien, le gouvernement pourrait inverser l'échelle des peines, en allégeant les sanctions dans le premier cas, et les alourdir dans le second. Les cas de récidives seront plus sévèrement punis. Les modalités exactes restent encore à préciser d'ici la fin de l'été, date à laquelle l'exécutif devrait fixer les nouvelles règles dans des décrets.

Comment définir une offre d'emploi « raisonnable » ?

Pendant sa campagne, Emmanuel Macron a également beaucoup communiqué sur un autre cas de figure sanctionnable : le refus de deux offres d'emploi « raisonnables ».

Encadrée par la loi de 2008 promulguée sous Nicolas Sarkozy, cette obligation est toutefois difficilement applicable sur le terrain. [Selon le Code du travail](#), amendé par cette réforme, une offre « raisonnable » est « un emploi compatible » avec les « qualifications et compétences professionnelles » du demandeur d'emploi « et rémunéré à au moins 95 % du salaire antérieurement perçu ».

Après six mois d'inscription à Pôle Emploi, une offre raisonnable peut comporter un niveau de rémunération égal à 85% de l'ancien salaire. Quant à l'éloignement géographique, la loi fixe une distance maximale de 30 kilomètres ou une heure de déplacement en transports en commun.

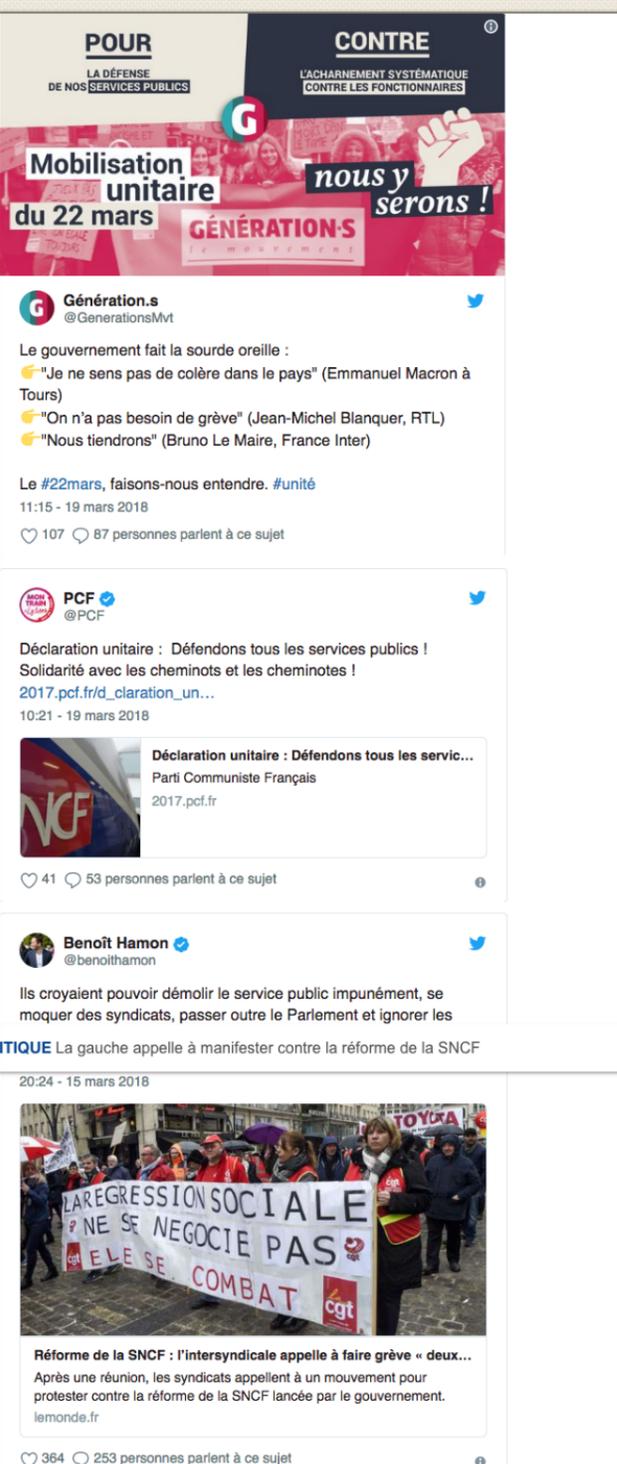
Quand Emmanuel Macron proposait l'abaissement du seuil de revenu dans l'offre « raisonnable »

L'offre « raisonnable » restera-t-elle à 85% minimum de l'ancien salaire ? Rien n'a encore filtré. Une chose est sûre, [il y a un an](#), Emmanuel Macron avait proposé d'aller encore plus loin que la loi actuelle, en fixant des seuils plus désavantageux pour les demandeurs d'emploi. « Si des emplois décents correspondent à votre qualification et que le salaire n'est pas inférieur de plus de 20-25 % à votre ancien poste, vous ne pourrez pas refuser plus de deux offres. Sinon, vos indemnités seront suspendues. C'est ça la vraie révolution de la flexisécurité », avait expliqué le candidat.

Quant aux autres critères, [début mars](#), Muriel Pénicaud a fait part de son intention de rendre la règle de 2008 « pleinement applicable » et surtout de « définir plus précisément » ce qu'est une offre « raisonnable ». Sur ce point, le gouvernement entend fixer des critères à la carte, selon le secteur d'activité ou le bassin d'emploi. « Il faut adapter cette notion au profil de chaque chômeur », indiquait Muriel Pénicaud.

Le renforcement des contrôles

Parallèlement à la redéfinition des obligations de recherches et des sanctions assorties en cas de non-respect, le gouvernement a annoncé à plusieurs reprises « tripler » les effectifs dédiés au contrôle des chômeurs. Ces équipes spécialisées à



Une double manifestation des cheminots et des fonctionnaires le 22 mars

Olivier Besancenot, porte-parole du NPA, et

Nouvel épisode dans la réforme de l'assurance chômage. [Début mars](#), la ministre du Travail avait déjà levé le voile sur une partie du futur projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », en annonçant que l'assurance chômage serait désormais ouverte à certains indépendants et salariés démissionnaires. Assortie de conditions très précises, cette ouverture s'éloigne de la dimension « universelle » de l'assurance chômage promise par Emmanuel Macron durant sa campagne en 2017.

Ce lundi, Muriel Pénicaud reçoit à nouveau les partenaires sociaux pour évoquer un volet sensible de la réforme : la question des sanctions touchant les demandeurs d'emploi, et celle, pas moins délicate, de la gouvernance du système de l'assurance chômage.

Contrairement aux autres aspects de la réforme de l'assurance chômage, ces deux points ont jusqu'ici été laissés de côté des négociations avec les partenaires sociaux. « Le flou demeure », [résumait encore le 7 mars la CFDT](#), la première centrale de France.

Durcissement des sanctions en cas de recherches d'emploi jugées insuffisantes

à Pôle Emploi passeront de 200 agents actuellement à 600 d'ici la fin de l'année.

Là aussi, ce point hérisse plusieurs syndicats. Hostiles à un système uniquement répressif, ils n'ont d'ailleurs eu de cesse de rappeler que la majorité des demandeurs d'emploi respectaient leurs obligations. Selon Pôle Emploi, les 270.000 contrôles menés depuis 2015 ont conduit à 14% de radiations ([relire notre article](#)).

« Pour le contrôle stigmatisant les chômeurs, notre position, qui était plutôt de renforcer l'accompagnement, a été entendue », a réagi la CFE-CGC le 6 mars.



VII) Blanchiment de fraude fiscale: le parquet demande à nouveau le renvoi en correctionnelle du couple Balkany



Patrick et Isabelle Balkany, le 3 décembre 2015 lors d'un meeting LR à Rueil Malmaison (Photo LIONEL BONAVENTURE/afp.com)

Le parquet national financier (PNF) a de nouveau requis un procès pour "blanchiment de fraude fiscale" pour Patrick et Isabelle Balkany dans la vaste enquête sur le patrimoine du couple, accusé d'avoir dissimulé plusieurs millions d'euros au fisc, a appris lundi l'AFP de source proche du dossier.

Deux procédures avaient été ouvertes dans cette affaire.

Concernant la première, qui vise le chef de "fraude fiscale", le maire LR de Levallois-Perret, 69 ans, et son épouse Isabelle, 70 ans, ont été renvoyés le 22 février en correctionnelle dans le cadre d'une information judiciaire ouverte en 2015 à la suite d'une plainte de l'administration fiscale.

Dans la seconde procédure, pour "blanchiment de fraude fiscale", le PNF avait requis une première fois en juillet 2017 le renvoi du couple en correctionnelle.

Mais, par la suite, de nouvelles pièces émanant des autorités égyptiennes avaient été adressées aux juges d'instruction, les obligeant à rouvrir leur enquête. Ils avaient de nouveau notifié le 5 mars

la fin de leur enquête et le PNF a rendu un second réquisitoire le 14 mars, d'après la source proche du dossier. Les parties disposent d'un délai pour présenter d'éventuelles observations avant un éventuel renvoi du couple en correctionnelle dans ce volet de l'affaire.

A terme, les deux procédures pourraient être jointes et un seul procès serait alors organisé.

Dans ses réquisitions rendues le 14 mars, le PNF demande que Patrick et Isabelle Balkany, ainsi qu'un de leurs enfants, Alexandre, soient renvoyés pour blanchiment de fraude fiscale aggravée.

Le ministère public requiert que l'élu et son épouse soient aussi jugés pour "déclaration incomplète ou mensongère" à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, chargée de contrôler les revenus des élus.

Le PNF soupçonne Patrick et Isabelle Balkany d'avoir dissimulé deux villas, saisies depuis par la justice: une propriété "Pamplemousse" à Saint-Martin et un riad à Marrakech, acheté en 2010 pour plus de 5,8 millions d'euros. Les enquêteurs pensent que ce dernier bien a en partie été financé par un homme d'affaires saoudien, Mohamed bin Issa al-Jaber, au moment où ce dernier négociait les droits à construire avec la ville de Levallois pour un projet de tours jumelles qui n'a finalement pas vu le jour.

Patrick et Isabelle Balkany sont aussi suspectés d'avoir sous-évalué leur luxueux moulin de Giverny (Normandie), donné à leurs enfants en nue-propriété, et d'avoir dissimulé une partie de leurs revenus.

Le parquet chiffre le montant des avoirs concernés par le blanchiment à au moins 13 millions d'euros.

Outre le couple Balkany et leur enfant, le PNF demande le renvoi de trois autres protagonistes: Mohamed bin Issa al-Jaber, Jean-Pierre Aubry, proche collaborateur du maire de Levallois-Perret, et l'avocat Arnaud Claude, associé de l'ex-président Nicolas Sarkozy, dont Patrick Balkany a longtemps été un intime.

Sollicité, l'avocat du couple Balkany, Grégoire Lafarge, a indiqué "ne pas encore avoir eu connaissance de ce nouveau réquisitoire".

lintern@ute

A Suivre...
La Presse en Revue

LAPRESSEENREVUE.EU